

## STATUT DE L'ARBITRAGE

Tél 04 72 76 01 03

statut-arbitrage@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 21 septembre 2020

**Présent(s)** : Christophe MORCILLO – Laurent CHABAUD – Franck BALANDRAS – Antoine MONTERO – Bernard CAVALLAZZIO – Gilbert MARTIN

**Consultant** : Jean-Claude LEFRANC (CTDA)

### ➡ CLUBS EN INFRACTION AU31/08/2020

Les clubs listés ci-dessous sont en infraction avec le statut de l'arbitrage applicable sur tout le territoire de LAuRAFoot. **Ces clubs ont jusqu'au 31 janvier 2021 pour régulariser leur situation en présentant un nouveau candidat à l'arbitrage.**

N° AFFILIATION CLUB	NOM DU CLUB	OBLIGATION	INFRACTION
500081	ASU LYON	1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
504408	AS RHODANIENNE	1 arbitre senior 1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
504446	ETS LIERGUAISE	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre senior
504648	FOY S DE TERNAND	1 arbitre	Manque 1 arbitre
509685	FC DU POINT DU JOUR	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre senior
512067	AS BRIGNAIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre
516106	AMS ST FORGEUX	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre senior
516533	LYON OUEST SC	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre senior
517431	US DU FORMANS ST DIDIER ST BERNARD	2 arbitres dont 1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
517825	O. DE RILLIEUX	2 arbitres seniors 1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
518907	O ST QUENTINOIS FALLAVIER	1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
519579	AS ST MARTIN EN HAUT	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre senior
519903	US DES COTEAUX LYONNAIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre
520835	AS DES BUERS VILLEURBANNE	2 arbitres dont au moins 1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
521545	AS AM CLOCHERLE VAUX BEAUJOLAIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre
524126	FC SOURCIEUX	1 arbitre	Manque 1 arbitre
525335	AMS TOUSSIEU	1 arbitre	Manque 1 arbitre
526195	AS GREZIEU LA VARENNE	1 arbitre	Manque 1 arbitre
528353	O. DE VAULX EN VELIN	1 arbitre senior 1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
528570	AS LES SAUVAGES	1 arbitre	Manque 1 arbitre
528944	AS SORNINS REUNIS ST IGNY VERS	1 arbitre	Manque 1 arbitre
530061	AS VILLECHENEVE	1 arbitre	Manque 1 arbitre
530367	CS VAULXOIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre
531455	ENT S FRONTONAS CHAMAGNIEU	1 arbitre	Manque 1 arbitre
538572	US CHEMINOTS LYON VAIZE	1 arbitre senior	Manque 1 arbitre senior
538617	ASC DES PORTUGAIS DE ST FONTS	1 arbitre	Manque 1 arbitre

538866	AS DES LOCATAIRES DE BANS FC	1 arbitre	Manque 1 arbitre
541676	FC DES COMORIENS DE LYON	1 arbitre	Manque 1 arbitre
548245	OS BEAUJOLAIS	1 arbitre	Manque 1 arbitre
548812	FC LA SEVENNE	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre senior
550463	FC RONTALON	1 arbitre	Manque 1 arbitre
551420	FC DU FRANC LYONNAIS	2 arbitres dont au moins 1 jeune arbitre	Manque 2 arbitres dont au moins 1 jeune arbitre
551625	FC MONT BROUILLY	2 arbitres seniors	Manque 1 arbitre senior
552404	AS CONFLUENCE	1 arbitre	Manque 1 arbitre
552969	CLUB S ANATOLIA	1 arbitre	Manque 1 arbitre
553724	HAUTE BREVENNE FOOTBALL	2 arbitres seniors 1 jeune arbitre	Manque 1 jeune arbitre
560528	MONTS DU LYONNAIS FOOT	1 arbitre	Manque 1 arbitre
580613	CS MEGINAND	2 arbitres seniors 1 jeune arbitre	Manque 1 arbitre senior et 1 jeune arbitre
580927	US EST LYONNAIS FOOT	2 arbitres seniors 1 jeune arbitre	Manque 1 arbitre senior et 1 jeune arbitre
581381	FC COLOMBIER SATOLAS	2 arbitres seniors 1 jeune arbitre	Manque 1 arbitre senior
581484	LATINO AFC DE LYON	1 arbitre	Manque 1 arbitre

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.

## COURRIERS DIVERS

Courriel du club de FC SAVIGNY : la Commission confirme au club de FC Savigny qu'il est en règle vis-à-vis du Statut de l'arbitrage au 31/08/2020.

Courrier de monsieur NAZIH Mehdi : la Commission prend acte de la démission de monsieur NAZIH du club de FC Gerland et de son engagement auprès du club des Monts du Lyonnais Foot. Néanmoins, monsieur NAZIH ne pourra être considéré comme représentatif du club des Monts du Lyonnais Foot au regard du Statut de l'arbitrage. Il est considéré comme arbitre indépendant pour la saison 2020-2021.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec AR, fax ou courrier électronique de l'adresse officielle du club, à l'adresse officielle du District de Lyon et du Rhône, devant la Commission d'appel du DLR dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision et dans le respect de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône de Football.